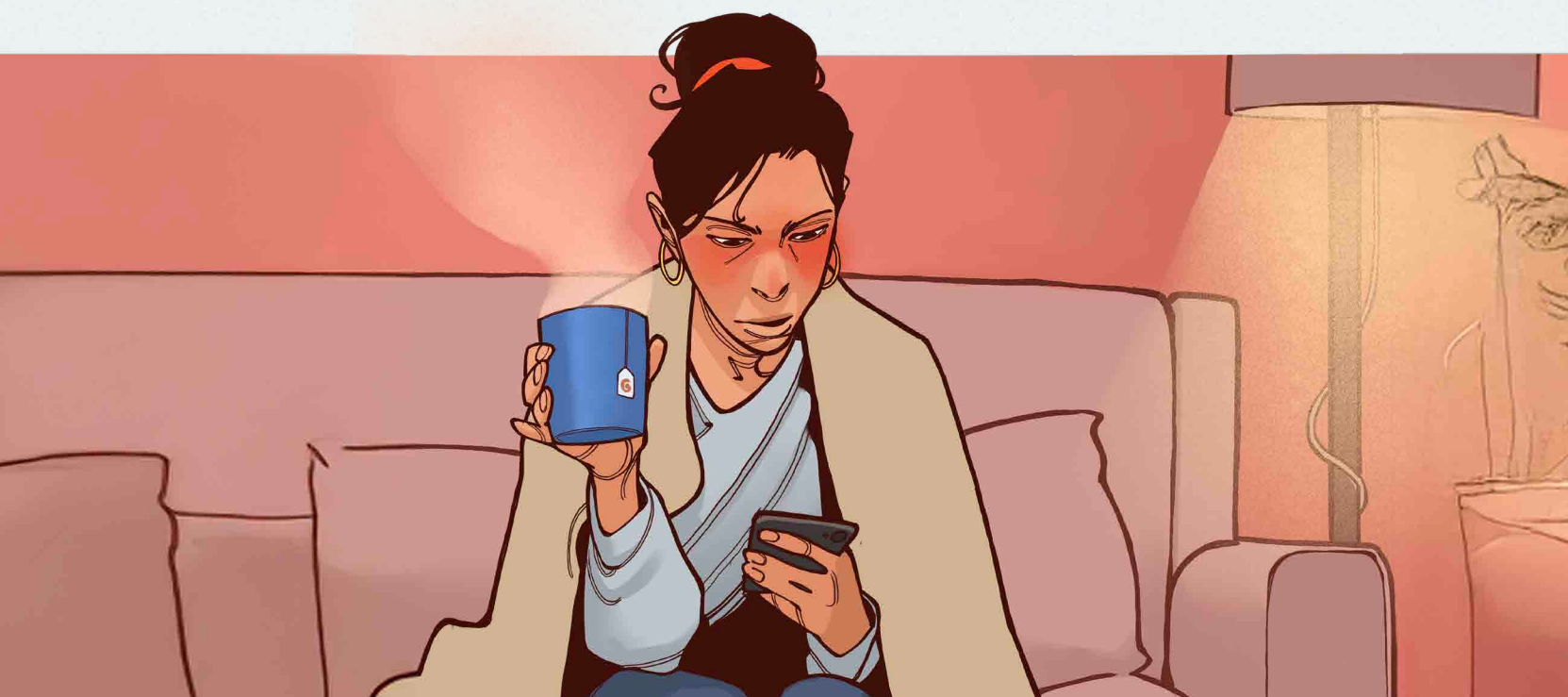




SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS
DE SEINE-ET-MARNE

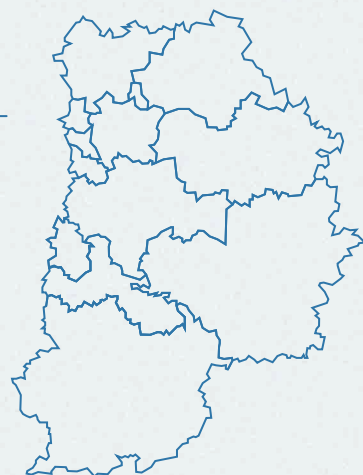
POUR UN RENDEZ-VOUS MÉDICAL URGENT SI MON MÉDECIN TRAITANT N'EST PAS DISPONIBLE

J'APPELLE LE 15



Le service d'accès aux soins de Seine-et-Marne fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 20h. Il est destiné à vous répondre quand votre médecin traitant n'est pas disponible, n'est pas joignable ou dans le cas où vous n'avez pas de médecin traitant. Un médecin régulateur échange avec vous, vous donne des conseils médicaux et vous oriente, si la situation le nécessite, vers une consultation avec un médecin généraliste. Des opératrices de soins non programmés vous proposent alors un rendez-vous dans les 24h ou les 48h.

Attention : le Sas77 ne répond pas aux demandes de certificats médicaux ou de renouvellement d'ordonnance.



LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS

COMMENT ÇA MARCHE ?



Appel du patient



L'assistant·e de régulation médicale (ARM)
oriente l'appel selon le degré d'urgence

URGENCE VITALE

Un médecin régulateur hospitalier
mobilise les services de secours



Aide médicale urgente

URGENCE RELATIVE

Un médecin régulateur libéral analyse
les besoins et propose 3 réponses



Médecine générale

Conseils

Activation du Sas
Adressage vers
des professionnels
de santé de ville

Envoi de véhicules
de secours (si besoin)



L'opératrice de soins non programmés (OSNP) traite la demande :

- rappelle le patient,
- vérifie que le médecin traitant a été appelé et est indisponible,
- si c'est le cas, recherche une solution d'adressage.



Rendez-vous avec un
médecin généraliste



Rendez-vous avec un
chirurgien-dentiste



Visite à domicile
SOS Nord, SOS Sud, Mu



Envoi d'une infirmière
pour un soin ou pour
un certificat de décès